

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<p>L'an deux mil onze, le 22 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p><b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN.</p> <p>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</p>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/34</b>			<p align="center"><b>AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL A LA STATION D'EPURATION ET AUX POSTES DE REFOULEMENT</b></p>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur Le Maire rappelle que l'agent communal en charge de l'entretien de la commune est employé à temps complet. Il précise que le temps de travail de cet adjoint technique était réparti jusqu'au 31 décembre 2010 comme suit :</p>				
Désignation des tâches à effectuer		Temps de travail hebdomadaire		
l'entretien de la commune		30.51 ème		
l'entretien et la gestion de la station d'épuration et les postes de refoulement		4.49ème		
Total du temps de travail hebdomadaire de l'agent		Temps complet = 35 heures		
<p>Or, il fait remarquer qu'en réalité, cet agent travaille en moyenne douze heures par semaine pour la gestion de la station d'épuration et des postes de refoulement (effectuer les contrôles, remplir les documents, nettoyer, tondre, élaguer, entretenir le matériel et déboucher la tuyauterie si nécessaire). Il propose donc de reconsidérer le temps de travail de cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme suit :</p>				
Désignation des tâches à effectuer		Temps de travail hebdomadaire		
l'entretien de la commune		23 heures		
l'entretien et la gestion de la station d'épuration et les postes de refoulement		12 heures		
Total du temps de travail hebdomadaire de l'agent		Temps complet = 35 heures		
<p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Accepte la nouvelle répartition du temps de travail, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, telle que proposée, ci-dessus, par Monsieur Le Maire,</p> <p>- Dit qu'à compter de 2011, les crédits nécessaires au paiement du coût de travail et les charges de l'agent seront inscrits :</p> <p><input type="checkbox"/> en dépenses de fonctionnement du budget annexe 327, à l'imputation 6215,</p> <p><input type="checkbox"/> en recettes de fonctionnement du budget principal 325, à l'imputation 70841,</p> <p>- Dit que cette délibération annule et remplace toute délibération antérieure relative à la répartition du temps de travail de cet agent communal,</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire de notifier cette décision à l'employé communal concerné.</p> <p>- Charge M. Le Maire d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération.</p>				
<p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p>				
<p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p>				
<p align="center">Serge GODARD</p>				
<p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<p><b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b>, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p><b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN.</p> <p><b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b></p>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/35</b>			<b>RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES DE L'ÉGLISE</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, d'une proposition de renouvellement de contrat de maintenance du clocher de l'Eglise émanant de la société BODET, pour un coût de 233.22 € TT, révisable sur 3 ans. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide de renouveler le contrat annuel de maintenance du clocher de l'église, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, renouvelable trois fois par reconduction expresse,</b></li> <li>- <b>Accepte la proposition commerciale de l'entreprise BODET, 7 impasse des Longs Réages, 22190 PLÉRIN,</b></li> <li>- <b>Prend note que le coût annuel est de 233.22 € annuel pour l'année 2011 et sera actualisé pour les années suivantes selon les conditions prévus au contrat,</b></li> <li>- <b>Dit que cette dépense de fonctionnement sera inscrite au budget principal 2011 de la commune 325, à l'imputation 6156,</b></li> <li>- <b>Charge Monsieur Le Maire de signer le présent contrat, et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération.</b></li> <li>- <b>Dit que cette délibération annule et remplace toute délibération antérieure relative à l'entretien du clocher de l'église</b></li> </ul> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;"><b>Serge GODARD</b></p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<p><b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b>, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p><b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN.</p> <p>M. Gonzague MARGUERITTE <b>a été nommé secrétaire de séance</b></p>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>libération</b>			<p align="center"><b>ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE LYONNAISE DES EAUX</b></p> <p align="center"><b>REDEVANCE ASSAINISSEMENT</b></p> <p align="center"><b>BUDGET 327 ASSAINISSEMENT</b></p>	
<b>N° 2011/36</b>				
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur Le Maire présente un chèque émanant de la Lyonnaise des Eaux France pour un montant de <b>10 949.63 €</b> ( dix mille neuf cent quarante neuf euros et soixante-trois centimes) correspondant à la redevance assainissement et représentant le reversement de la surtaxe à la Commune de Chandai. Il demande, au Conseil Municipal, l'autorisation d'encaisser ce chèque.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, - Autorise Mr Le Maire à encaisser, sur le budget 327 assainissement, ce chèque de 10 949.63 € relatif à la redevance assainissement, à l'imputation 70611, chapitre 70.</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

<b>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI</b>	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/37</b>			<b>REPAS DE REMERCIEMENT DES BENEVOLES DE LA FETE DU CIEL : ENCAISSEMENT DU PAIEMENT DES REPAS VERSE PAR LES ACCOMPAGNATEURS</b>	
Affichée le 29 avril 2011				

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a offert un repas, le samedi 09 avril 2011, à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la fête du ciel en juillet 2010. Il ajoute que ce repas été ouvert à toute personne extérieure moyennant le prix de 15 euros par adulte et 8 euros par enfant. Il indique alors que des repas ont été réglés comme suit :

Désignation	prix
8 repas adulte par chèque bancaire	8 x 15 € = 120 €
7 Repas adulte en espèces	7 x 15 € = 105
3 repas enfant en espèces	3 x 8 € = 24 €
<b>TOTAL</b>	<b>249 €</b>

Il demande l'autorisation d'encaisser ces fonds sur le budget principal de la commune 325 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,**  
- Autorise Mr Le Maire à encaisser, sur le budget principal de la commune 325, à l'imputation 758, chapitre 75, cette somme de 249 € relative au paiement des accompagnateurs des bénévoles qui ont participé au repas du samedi 09 avril dernier.  
- Charge M. Le Maire de porter les fonds à la trésorerie et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

*Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,  
Le Maire,

Serge GODARD

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.*

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<p>L'an deux mil onze, le 22 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p><b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN.</p> <p>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</p>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/38</b>			<p align="center"><b>CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET</b></p>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p><b>Le Conseil Municipal,</b> Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,</li> <li>- De prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de Conseil,</li> <li>- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,</li> <li>- <b>Que cette indemnité sera attribuée à Madame Annie CALVEZ, Receveur Municipal, au taux de 100 % à compter du 21 janvier 2011.</b></li> <li>- <b>D'attribuer à Madame Annie CALVEZ, Trésorière principale, l'indemnité forfaitaire pour la préparation des documents budgétaires à compter du 21 janvier 2011.</b></li> </ul> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p> <p align="center"><b>Serge GODARD</b></p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/39</b>			<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 LOTISSEMENT ROUTE DE BOURTH 329</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p><b>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce le budget « Lotissement route de Bourth » 329 a été clôturé par délibération 2010/29, cependant La Trésorerie de L'Aigle a dû passer des écritures non budgétaires en 2010 (reprise des balances 2009 et solde du 12), c'est pourquoi il convient de se prononcer sur l'approbation du compte de gestion 2010.</b></p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</b></p> <p>- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice <b>2010</b> et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.</p> <p>- Considérant que les opérations sont régulières,</p> <p><b>1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;</b></p> <p><b>2°/ Statuant sur l'exécution du budget 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;</b></p> <p><b>3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;</b></p> <p><b>- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;"><b>Serge GODARD</b></p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

<b>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI</b>	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. M. Gonzague MARGUERITTE <b>a été nommé secrétaire de séance</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/40</b>			<b>CERTIFICAT ADMINISTRATIF ANNEE 2010 BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DE BOURTH 329</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le certificat Administratif du budget <b>LOTISSEMENT ROUTE DE BOURTH 329</b>, établi en date du <b>19 avril 2011</b>.</p> <p>Il rappelle que ce budget a été clôturé en 2010 par délibération 2010/29. Or, des écritures non budgétaires nécessaires à la clôture de ce compte ont été passées par les services de la Trésorerie de L'Aigle. Il indique qu'il y aura peut-être encore un compte de gestion à approuver en 2012.</p> <p>Il certifie qu'aucune opération budgétaire pour l'année <b>2010</b> n'a été effectuée sur le budget <b>LOTISSEMENT ROUTE DE BOURTH 329</b>, que l'établissement n'a pas fonctionné.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, - Prend acte du présent Certificat Administratif Budget LOTISSEMENT ROUTE DE BOURTH 329.</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,  Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

<b>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI</b>		
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>		
En exercice	Présents	Votants			
14	08	11			
Date de Convocation					
15 avril 2011					
<b>Délibération N° 2011/41</b>			<b>VOTE DES SUBVENTIONS 2011 BUDGET COMMUNE 325</b>		
Affichée le 29 avril 2011					

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution 2011 des subventions.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal :**

**- Décide d'inscrire au budget 2011, au compte 6574, les subventions selon le tableau ci-dessous :**

<b>SUBVENTIONS BUDGET 325/ ANNEE2011</b>		<b>Montant Alloué</b>
<b>ARTICLE 6574</b>		
<b>ASSOCIATION CHANDAI FOOTBALL CLUB</b> Président : M. DELAVIGNE Sébastien		750 €
<b>ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE DE CHANDAI</b>		700 €
<b>CAA RUGBY</b> pour 5 enfants : BECHAOUCH Medhi, LE GUERN Tom, LE GUERN Yves, NORTIER Romain, NORTIER Aurélien		75 €
<b>CAAHB HANDBALL 61300 L'AIGLE pour 2 enfants</b> : GADRAS Célian, CHAUVEL TREPIER Alexis		30 €
<b>CFA ALENCON</b> 3 apprentis : FLEURY Valentin, SEVIN Dylan, SOARES Florian		75 €
<b>COLLEGE MOLIERE</b>		
<b>Séjour scolaire Linguistique Angleterre</b> : FLEURY Robin, ROUSSEL Pierre Antoine		50 €
<b>Séjour scolaire sportif</b> : BEAUGRAND Dorine, DEGROLARD Alexandre, MAUBOUSSIN Louis, SUAZE Lucy		100 €
<b>Séjour scolaire Linguistique Allemagne</b> : NOLAY Thibault, FANUEL Pierrick		50 €
<b>GYM DE L'AIGLE</b> Pour Huit enfants : BRINDJONC Océanne, BRINDJONC Julie, BEREINGER Carla, JOUVIN Chloé, JOUVIN Clémentine, PELLEGRINO Lola, PEL	EGRINO Lili DOITEA U Léa	120 €
<b>ITON FOOTBALL CHANDAI</b> président : M. ROUSSEAU Yannick		750 €
<b>TELETHON/ LIONS CLUB</b>		100 €
<b>TENNIS DE TABLE « AVENIR DE CHANDAI »</b> Le Secrétaire M. BOREL		750 €
<b>VC AIGLON</b> pour 1 enfant : DEGUY Guillaume		15 €
<b>ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE COMTESSE DE SEGUR 61270 AUBE</b> pour un enfant en classe d'équitation GADRAS Célian		25 €
<b>SAM FOOTBALL</b> le clos Baron, 61270 LES ASPRES pour 2 enfants : MAUBOUSSIN François, MAUBOUSSIN Louis		30 €
<b>MONTANT GLOBAL A VERSER EN 2011 →</b>		<b>3 620 €</b>

**- Mandate Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif au versement de ces subventions :**

*Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,

Le Maire,

Serge GODARD

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.*



DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/42</b>			<b>VOTE DES TROIS TAXES</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, -DECIDE de ne pas augmenter le produit fiscal attendu pour l'année 2011 s'élevant à 164 983 € et par conséquent de laisser inchangé le taux des 3 taxes, soit :</b></p> <p>Taxe d'habitation : 10.60 %            Taxe foncière (bâti) : 17.17 %            Taxe foncière (non bâti) : 51.16 %</p> <p><b>- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.            Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,            Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération</b> <b>N° 2011/43</b>			<b>INDEMNITE</b> <b>POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, de la circulaire relative au montant des indemnités annuelles allouées par les Communes, aux personnes affectataires des Eglises Communales, qui en assurent le gardiennage. Il rappelle que le gardiennage de l'Eglise de Chandai est effectué par un prêtre non résidant,</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</b></p> <p><b>- Décide d'inscrire cette dépense de gardiennage de l'église au budget 2011 budget Principal 325, à l'article 6282,</b></p> <p><b>- Fixe le montant de cette indemnité annuelle à 119.55 Euros, pour l'année 2011,</b></p> <p><b>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer le versement de cette indemnité à la Paroisse Saint Martin de L'AIGLE, pour l'année 2011 et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/44</b>			<b>REPRISE DE L'AVANCE FINANCIERE VERSEE EN 1991 DU BUDGET PRINCIPAL 325 AU BUDGET ANNEXE 327 ASSAINISSEMENT</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur Le Maire explique qu'en 1991, le budget principal 325 Commune a versé une avance financière de 100 000 Francs au budget annexe 327 assainissement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un mandat 297 bd 32 imputation 657 exercice 1991</li> <li>- un titre 74 bd 18 imputation 7375 exercice 1991.</li> </ul> <p>Or sur ce budget annexe 327, s'accumule, aujourd'hui, un excédent de fonctionnement relativement important. Considérant qu'une telle somme n'est pas nécessaire au financement de dépenses d'exploitation devant être réalisé à court terme, il propose de reverser l'équivalent de cette somme soit 15 244,90 €uros au budget principal 325 et demande au Conseil Municipal de se prononcer</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant que la somme des 15 244.90 € n'est pas nécessaire au financement de dépenses de fonctionnement du budget annexe 327 Assainissement,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide la reprise de l'avance financière versée en 1991, du budget principal 325 Commune vers le budget annexe 327 Assainissement,</b></li> <li>- <b>Dit que la dépense de fonctionnement du budget 327 sera inscrite au budget 2011, chapitre 67, imputation 672</b></li> <li>- <b>Dit que la recette de fonctionnement du budget 325 sera inscrite au budget 2011, chapitre 75, imputation 7551</b></li> <li>- <b>Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</b></li> </ul> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;"><b>Serge GODARD</b></p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<p>L'an deux mil onze, le 22 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p><b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN.</p> <p>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</p>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/45</b>			<p align="center"><b>REPRISE</b></p> <p align="center"><b>DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE 327 ASSAINISSEMENT POUR AFFECTATION AU BUDGET PRINCIPAL 325 COMMUNE</b></p>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la somme de 75 576,10 € provenant de l'excédent de fonctionnement du budget annexe 327 assainissement au budget principal 325 Commune étant donné que cette somme n'est nullement nécessaire au financement de dépenses d'exploitation devant être réalisé à court terme . Il donne lecture d'un arrêt du Conseil d'Etat du 09 avril 1999 stipulant que :</p> <p align="center"><i>- les dispositions relatives à la prise en charge par le budget propre d'une commune de dépenses d'un service public à caractère industriel et commercial, ne peuvent être interprétées comme interdisant à une commune d'affecter à son budget général, l'excédent dégagé par le budget annexe d'un tel service public ;</i></p> <p align="center">1) <i>la règle d'équilibre des budgets annexes des services publics industriel et commerciaux posée par l'article L322--5 du Code des Communes (devenu L 2224-1 du CGCT) ne fait pas obstacle à l'affectation au budget général de l'excédent dégagé par un tel budget annexe...</i> Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant que la somme des 75 576.10 € n'est pas nécessaire au financement de dépenses de fonctionnement du budget annexe 327 Assainissement,</b></p> <p><b>- Décide d'affecter ces fonds provenant de l'excédent de fonctionnement du budget annexe 327 Assainissement vers le budget principal 325 Commune,</b></p> <p><b>- Dit que la dépense de fonctionnement du budget 327 sera inscrite au budget 2011, chapitre 67, imputation 672,</b></p> <p><b>- Dit que la recette de fonctionnement du budget 325 sera inscrite au budget 2011, chapitre 75, imputation 7551,</b></p> <p><b>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p> <p align="center"><b>Serge GODARD</b></p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance.</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/46</b>			<b>DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ACHAT ET POSE DE LA BORNE INCENDIE AUX MASSELINS</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
<p>Monsieur le Maire rappelle la délibération 2011/16 du 11 mars dernier relative à l'achat et la pose d'un poteau incendie. Il propose de solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux, pour cet investissement prévu au budget 2011 et demande au conseil Municipal de se prononcer</p> <p><b>A l'unanimité, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,</b></p> <p><b>- Décide pour cet investissement de 1 500 € HT soit 1794 € TTC inscrit au budget de l'année 2011, de solliciter la Dotation d'équipement des territoires ruraux suivante :</b></p> <p><b>II CADRE DE VIE- ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>2-1 Aménagements de centre-ville et centre-bourg</b></p> <p><b>2-1-2 Création de réserve d'eau incendie. Mise en place et remplacement des bouches et des poteaux incendie.</b></p> <p><b>- Dotation d'équipement des territoires ruraux de l'ordre de 30 %, dans le cadre de l'amélioration globale de la défense incendie.</b></p> <p><b>- Classement par ordre de priorité : B</b></p> <p><b>- Autofinancement des 70 % restant, à l'aide des fonds propres du budget principal 325 Commune 2011,</b></p> <p><b>- Dit que cette délibération est complémentaire à la délibération 2011/16 du 11 mars 2011</b></p> <p><b>- Charge Monsieur Le Maire de prendre tous contacts utiles à cet effet et de signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,  Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge	

En exercice	Présents	Votants	GODARD, Maire.
14	08	11	<b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.
Date de Convocation			<b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN.
15 avril 2011			M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance
<b>Délibération N° 2011/47</b>			<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR POUR L'ACHAT ET LE CHANGEMENT DES FENETRES ET PORTE-FENÊTRE DE LA SALLE POLYVALENTE</b>
Affichée le 29 avril 2011			
<p>Monsieur le Maire rappelle la délibération 2011/20 du 1<sup>er</sup> avril 2011, relative à l'achat et au changement des fenêtres et porte-fenêtre de la salle polyvalente. Il propose de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, au taux maximum, pour cet investissement prévu au budget 2011 et demande au conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>A l'unanimité, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide pour cet investissement de 20 964 € HT soit 25 072.94 € TTC prévu au budget principal 325 Commune, de l'année 2011, de solliciter une subvention exceptionnelle, au taux maximum, auprès du ministère de l'intérieur,</li> <li>- Mandate Monsieur Le Maire pour prendre tous contacts utiles à cet effet et signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> <li>- Dit que cette délibération est complémentaire à la délibération 2011/20 du 1<sup>er</sup> avril 2011,</li> <li>- Charge Monsieur Le Maire de prendre tout contact utile à cet effet et de signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.</li> </ul> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>			

<b>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI</b>		
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>		
En exercice	Présents	Votants			
14	8	11			
Date de Convocation					
15 avril 2011					

<b>Délibération N° 2011/48</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2010 BUDGET COMMUNE 325</b>
Affichée le 29 avril 2011	

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, lors de la réunion de Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril dernier (délibération 2011/31),

- considérant que les opérations sont régulières,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section	investissement	fonctionnement
<b>Résultat CA 2009</b>	- 58 236,83 €	+192073.96 €
Virement à la section Fonctionnement		
<b>Résultat de l'exercice 2010</b>	- 6 515,91	+ 72 922.05 €
<b>Résultat de clôture exercice 2010</b>	- 64 752,74	- 459,18 €
Restes à réaliser 2010	- 53 000 €	
<b>Solde des RAR</b>	- 53 000 €	
<b>Chiffre à prendre en compte pou</b>	<b>l'affectation du résultat</b> - 117 752,74 €	<b>179 459, 18 €</b>

**-Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat** (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement,

**- Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010</b>	<b>61 706,44 €</b>
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ ou exécuter le virement prévu au BP ( c/1068)	117 752,74 €
<b>Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b> <b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ( ligne 002)</b>	<b>61 706,44 €</b>
<b>Total affecté au c/1068 :</b>	<b>117 752,74 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010, Déficit à reporter (ligne 002)</b>	

*Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,  
Le Maire,

Serge GODARD

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.*

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI					
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>					
En exercice	Présents	Votants						
14	08	11						
Date de Convocation								
15 avril 2011								
<b>Délibération N° 2011/49</b>			<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNE 325</b>					
Affichée le 29 avril 2011								
<p>Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif <b>COMMUNE 325</b>, qui s'équilibre comme suit :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><b>en section d'investissement</b></td> <td><b>à 245 756 €,</b></td> </tr> <tr> <td><b>en section de fonctionnement</b></td> <td><b>à 496 626 €,</b></td> </tr> </tbody> </table>					<b>en section d'investissement</b>	<b>à 245 756 €,</b>	<b>en section de fonctionnement</b>	<b>à 496 626 €,</b>
<b>en section d'investissement</b>	<b>à 245 756 €,</b>							
<b>en section de fonctionnement</b>	<b>à 496 626 €,</b>							
<p>Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</b></p> <p><b>-Vote le budget primitif 2011 COMMUNE 325, tel qu'il a été présenté,</b></p> <p><b>-Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,  Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>								



<b>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI</b>	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/50</b>			<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ASSAINISSEMENT 327</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif <b>ASSAINISSEMENT 327</b> , qui s'équilibre comme suit :				
<b>en section d'investissement</b>			<b>à 82 908 €,</b>	
<b>en section de fonctionnement</b>			<b>à 155 474 €,</b>	
<p>Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</b></p> <p><b>-Vote le budget primitif 2010- ASSAINISSEMENT 327, tel qu'il a été présenté,</b></p> <p><b>-Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,  Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

<b>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI</b>	
Nombre de Conseillers			<b>L'an deux mil onze, le 22 avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. <b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. <b>Absents</b> : Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Bruno LE GUERN. <b>M. Gonzague MARGUERITTE a été nommé secrétaire de séance</b>	
En exercice	Présents	Votants		
14	08	11		
Date de Convocation				
15 avril 2011				
<b>Délibération N° 2011/51</b>			<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ZA LES PERCHONNIERES 328</b>	
Affichée le 29 avril 2011				
Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif <b>ZA LES PERCHONNIERES 328</b> , qui s'équilibre comme suit :				
<b>en section d'investissement</b>			<b>à 27 164 €,</b>	
<b>en section de fonctionnement</b>			<b>à 30 396 €,</b>	
<p>Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</b></p> <p><b>-Vote le budget primitif 2010- ZA LES PERCHONNIERES 328, tel qu'il a été présenté,</b></p> <p><b>-Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre</b></p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 29 avril, et publication en date du 29 avril 2011.</i></p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  Pour Copie Conforme, Chandai, le 29 avril 2011,  Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

**DIVERS**  
**TOUR DE TABLE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 avril 2011**

**DIVERS :**

- Monsieur LE CLEUYOU, rappelle les diverses manifestations à venir :
- Assemblée du Comité des Fêtes le vendredi 6 mai, 20H30 à la salle polyvalente,
- Décoration des mères de familles le dimanche 29 mai, 11H00 à la salle polyvalente,
- Fête du Ciel à Beaufai le 08 juillet,
- Festivane le 20 et 21 août à Aube
- Monsieur Le Maire ajoute que fin juin il y aura l'inauguration de l'aire de camping-car de Chandai ainsi qu'une cérémonie de remise de décoration à un agent et à un conseiller municipal, en présence de Monsieur Jean-Claude LENOIR, député de L'Orne.

**TOUR DE TABLE :**

- Monsieur LE CLEUYOU informe qu'il vient d'assister à une réunion Environnement de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle et qu'il a apprécié le déroulement de cette réunion, qui contrairement à celles d'avant, a permis à chaque membre de poser des questions et d'émettre un avis. Il se réjouit de ce changement et remercie les élus de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle d'avoir pris en compte ses remarques à ce sujet.
- Madame YVON suggère d'effectuer la traversée des grèves au Mont Saint-Michel. Elle indique que le prix par personne est d'environ 10 euros, que cette marche s'effectue avec la présence d'un guide pour 50 personnes, et qu'il serait possible de se rendre là-bas en covoiturage. Elle précise qu'il faut étudier les horaires des marées pour déterminer les dates optimales en prenant en compte le temps de trajet jusqu'au site.
- Monsieur Le Maire lui demande de se renseigner sur les dates possibles pour organiser cette traversée.
- Monsieur LE GUERN indique qu'il est surpris de ne pas avoir été invité au repas des bénévoles de la Fête du Ciel alors qu'il a participé à cette manifestation.
- Monsieur SCHIETTECATTE indique que Monsieur VALLET, qui a réalisé ces invitations, a peut-être oublié de faire la sienne.
- Monsieur LE CLEUYOU répond qu'il se rappelle que Monsieur LE GUERN ne s'est pas inscrit officiellement car il n'avait pas la certitude d'être présent durant la fête du Ciel, en raison de son activité professionnelle.
- Monsieur LE CLEUYOU s'excuse auprès de Monsieur LE GUERN de ne pas avoir pensé à rajouter son nom sur la liste qui a été confiée à Monsieur VALLET afin de rédiger les invitations.
- Monsieur Le Maire informe qu'en effet, quelques bénévoles ont été oubliés. Il s'excuse auprès des ces personnes et indique que sera organisée ultérieurement une autre réception pour elles.
- Monsieur MOITEAUX demande quand la berne du virage de la Gibonnière sera-t-elle nivelée ?
- Monsieur Le Maire répond qu'il demandera à l'entreprise qui s'occupe de curer les fossés de bien vouloir enlever cette terre, lors de sa future intervention. Il précise toutefois que les riverains ne sont théoriquement pas habilités à entretenir les bernés.
- Monsieur MOITEAUX répond que les bernés de la rue de la Gibonnière sont vraiment bien entretenues par l'ensemble des riverains et que dans ce souci d'esthétisme, il souhaiterait que cette parcelle de terrain, qui se situe aux abords de sa maison, soit également bien propre.
- Monsieur Le Maire émet l'hypothèse de joindre un petit paquet de graines lors de l'envoi des invitations aux prochains vœux du Maire.

**La séance est levée à 22H35**

Le Maire,

A Chandai, Le 29 avril 2011,

Le Secrétaire de séance,

Serge GODARD

M. Gonzague MARGUERITTE